



COMPTE-RENDU DE REUNION

CAP A REIMS METROPOLE

27 mai 2016

Hôtel de la Communauté Salle du RDC

PRESENTS

Présidence

Vincent VERSTRAETE Conseiller Communautaire Délégué

Représentant de la Collectivité

Alain LESCOUET Vice-Président. Titulaire

Sylvie THOURAULT Vice-Présidente. Suppléante

Représentants des agents

Christophe AUBRY Titulaire – UFICT-CGT

Ségolène CASTET Suppléante

Alain LEBRUN Suppléant

ORDRE DU JOUR

- Adoption du CR précédent
- Avis sur demande de transfert de collectivité

ADOPTION DU CR PRECEDENT

Adoption du compte-rendu de la CAP du 25 avril 2016.

Vote pour à l'unanimité.

UFICT • CR • CAP A





AVIS SUR DEMANDE DE TRANSFERT DE COLLECTIVITE

Monsieur Alexandre PONSINET.

Ingénieur principal, Direction de la Maintenance des Bâtiments à Reims Métropole.

Demande de transfert de Reims Métropole vers la Ville de Reims dans le cadre du service commun de la Direction de la Maintenance des Bâtiments à compter du 1^{er} novembre 2016.

Question posée par l'UFICT CGT :

La Direction de la Maintenance des Bâtiments de la Ville de Reims va donc devenir un service commun au 1^{er} novembre 2016?

Réponse de l'élu au personnel :

La Direction de la Maintenance des Bâtiments Ville de Reims a vocation à devenir un service commun avant la fin de l'année.

Lorsque + de 50% du travail d'un service se fait au profit d'une collectivité (en l'occurrence c'est le cas pour la Direction de la Maintenance des Bâtiments qui travaille essentiellement pour la Ville de Reims) et si ce service a vocation à devenir un service commun, il restera un service dépendant de cette collectivité.

La situation sera reconsidérée si, à l'avenir, l'activité du service en question change significativement.

Vote pour à l'unanimité

UFICT • CR • CAP A

